

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain

Conception ESSEC/HEC Paris

Session 2022

1 – Le sujet

L'ouverture commerciale est-elle toujours facteur de prospérité économique et sociale ?

2 – Barème, attentes du jury

Sur la définition des termes du sujet : l'ouverture commerciale est un phénomène général car tous les pays participent à l'échange international quel que soit leur dimension ou leur régime économique. L'ouverture commerciale est un phénomène nécessaire car aucun pays ne peut prétendre disposer de toutes les ressources utiles pour produire les biens souhaités par les consommateurs. Les économies sont d'autant plus ouvertes qu'elles sont de dimension réduite. Le degré d'ouverture se mesure par la moyenne des exportations et des importations rapportée au PIB. Il faut éviter de confondre ouverture commerciale avec libre-échange (qui renvoie plus à une idéologie ou à une politique) ou avec mondialisation (qui intègre d'autres relations d'échange au niveau international (capitaux, devises, services, hommes)).

La dimension économique de la prospérité est apparue au milieu du 18^e siècle au moment de la naissance de l'économie politique. Elle fait référence à un état d'abondance, d'augmentation des richesses, d'expansion. Un pays prospère est un pays dont la réussite est manifeste. La prospérité sociale renvoie à la bonne qualité de vie de l'ensemble de la population d'un pays donné. Elle se caractérise par un faible taux de chômage, de faibles inégalités, une économie florissante, une stabilité politique, une qualité de soins et de santé, une bonne appréciation générale des individus de leur condition. Certains estiment que la prospérité consiste à vivre bien et qu'il est possible pour cela de rompre avec la nécessité d'un taux de croissance toujours plus élevé (un des courants du développement soutenable (A. Sen) « sobriété heureuse », ...). Pour la Banque Mondiale, la priorité doit être accordée à la « prospérité partagée » qui reflète le fait que de nombreux pays cherchent à relever rapidement et durablement les niveaux de vie de l'ensemble de la population et non plus uniquement ceux d'une minorité. Pour accéder à la prospérité partagée, il s'agit d'augmenter à la fois la prospérité et l'équité.

Il était possible d'apparenter la prospérité économique et sociale à la notion de développement qui recouvre aussi bien des aspects quantitatifs (croissance, PIB/tête) que qualitatifs (accès à l'éducation, niveaux de vie, réduction des inégalités, ...).

Il convenait également de préciser le sens à accorder à l'adverbe « toujours ». On peut se demander si historiquement la question posée est vérifiée, si c'est toujours le cas aujourd'hui et partout et si ce sera encore le cas demain. Ce terme imposait aussi de ne pas recourir uniquement aux seules analyses théoriques statiques.

Le traitement du sujet imposait une bonne maîtrise des théories économiques et surtout une capacité à argumenter en mettant en évidence les mécanismes qui permettent ou non d'affirmer que l'ouverture commerciale est un facteur de prospérité économique et sociale. Cette argumentation devait s'appuyer sur une bonne connaissance des faits historiques ainsi que sur des faits stylisés précis et si possible chiffrés.

Nous pouvons reprendre ici le plan le plus couramment utilisé par les candidats : une première partie listant les arguments en faveur de l'ouverture aux échanges, une deuxième énonçant les limites du processus et troisième partie précisant les réformes à envisager pour améliorer le système du commerce international actuel.

De nombreuses autres problématiques étaient envisageables. On pouvait par exemple se demander si c'est l'existence de certaines corrélations qui est ainsi contestée dans le sujet, ou simplement leur interprétation en termes de causalité (de l'ouverture sur la croissance et le développement). Historiquement, la croissance apparaît plus comme la condition, plutôt que comme l'effet du libre-échange. En ce sens, le choix de l'ouverture sur l'extérieur constituerait d'abord le résultat d'une croissance préalable.

Dans la première partie, il était important de rappeler que pour les théories traditionnelles du commerce international (Smith, Ricardo, H-O-S) l'ouverture commerciale est toujours source d'enrichissement et de bien-être. La libéralisation des échanges commerciaux entraîne, sous certaines hypothèses, une augmentation du revenu à l'échelle globale. La spécialisation internationale est à l'origine d'une économie globale de facteurs de production. Les bénéfices de l'échange seront importants pour des pays qui se situent aux extrêmes de la chaîne des avantages comparatifs. Si le gain est d'abord statique il peut avoir un caractère dynamique à travers des phénomènes d'apprentissage et d'exploitation d'économies d'échelle. Il était important ici de bien insister sur l'importance des gains à l'échange et de leur répartition en s'appuyant sur le théorème de Rybczynski et sur celui de Stolper-Samuelson. On pouvait également mentionner le consensus de Washington (Banque Mondiale et FMI) à la suite des travaux de J. Williamson (1990) sur l'effet positif de l'ouverture commerciale des pays en voie de développement sur leur développement. Dans tous ces modèles statiques ou dynamiques, l'ouverture aux échanges permet une réallocation des ressources dans la ou les productions où les pays sont relativement les plus efficaces vis-à-vis du reste du monde. Cet effet de rationalisation dû à l'ouverture aux échanges permet de produire davantage de richesses et accroît le bien-être collectif donc la prospérité économique de chacun des pays participant aux échanges internationaux.

On devait également mentionner les nouvelles théories du commerce internationale (Krugman, 1979; Helpman 1981, Lancaster, 1981, ...) qui cherchant à expliquer la présence significative d'échanges de produits similaires ou de façon équivalente de commerce intra-branche mettent également en évidence des gains à l'échange, source de prospérité économique. Dans ce cas, les firmes bénéficiant d'économies d'échelle, peuvent baisser le prix de vente de leurs biens à l'ouverture aux échanges du fait d'un effet 'taille de marché'. Cet effet offre est complété par un effet demande car contrairement aux modèles de la théorie traditionnelle, il existe une différenciation des produits dans chaque branche. Sous cette hypothèse, les consommateurs voient le nombre de variétés disponibles augmenter avec l'ouverture aux échanges qui vient s'ajouter à l'effet bénéfique de baisse de prix. Dans cette approche de concurrence imparfaite, le gain à l'échange doit cependant être nuancé. Par exemple, dans le modèle de Lancaster, il est possible que le processus de spécialisation intra-branche déclenché par l'ouverture des échanges aboutisse à ce que le produit idéal de certains consommateurs ne soit plus fabriqué et malgré la présence d'économies d'échelle et de proches substituts (importés ou non) de leur produit idéal, ceux-ci subissent une perte d'utilité.

Dans les modèles de croissance endogène basée sur l'innovation qui favorise la différenciation des produits, il apparaît que l'ouverture de deux pays identiques permet de doubler les taux de croissance par rapport à la situation d'autarcie (Rivera-Batiz et Romer, 1991 ; Grossman et Helpman, 1990 ; Feenestra, 1990). Dans ce cadre, l'introduction d'une protection tarifaire réduit la croissance, une partie des dotations factorielles en capital humain étant dédiée à de l'imitation plutôt qu'à de l'innovation. Par ailleurs, l'ouverture commerciale en renforçant la concurrence internationale réduit le chevauchement des gammes de produits entre pays.

Dans cette partie, il était possible de conforter la réponse positive amenée par les théories à la question posée par des faits historiques ou plus récents. Ainsi, les travaux de Sachs et Warner (1995) montrent que tous les pays appartenant au groupe des pays ouverts (sur la base d'un certain nombre de critères liés au régime d'ouverture aux échanges) ont systématiquement connu une croissance supérieure à celle des pays réputés fermés. On pouvait également prendre l'exemple du commerce mondial de l'après seconde guerre, fondé sur une spécialisation essentiellement intra-branche, dans des productions motrices comme l'automobile, symbole de la croissance fordiste des années 1950-60. Certes les pays importaient plus d'automobiles mais ils en exportaient aussi davantage. Les salaires similaires dans les pays concurrents, l'ouverture au commerce international n'avait pas d'impact perceptible sur la rémunération des facteurs et donc des salaires. Les consommateurs étaient gagnants. On pouvait aussi citer avec intérêt le traité de libre-échange de 1860 entre la France et l'Angleterre qui donna par la suite lieu à la signature d'autres traités de commerce où s'applique la clause de la nation la plus favorisée, multipliant ainsi les effets multilatéraux de l'ouverture commerciale. A cet égard, on pouvait faire remarquer que le traité de 1860 privilégie l'industrie relativement à l'agriculture alors que dans les années 1880, la Troisième République restaure la protection des industries de biens intermédiaires et annule la protection effective de l'industrie des biens finals. On pouvait ainsi poser la question des effets d'entraînement que peuvent avoir les secteurs protégés et déprotégés sur la croissance économique et leur impact en termes de prix relatifs des facteurs et de redistribution des revenus.

La réussite du Japon dans les années 1960, suivies par celles des nouveaux pays industrialisés de première génération (Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour, Taïwan) adoptant une stratégie de vols en oies sauvages, développée par Akamatsu (1937) méritait d'être citée pour éclairer une vision dynamique du lien entre ouverture commerciale et prospérité pour les pays en développement. Ce modèle se caractérise par la succession de trois étapes distinctes. Dans une première, le pays pauvre importe le produit ; puis il substitue la production nationale aux importations ; enfin, il exporte le produit, réalisant ainsi son industrialisation. Enfin, dans une quatrième et ultime phase, le pays abandonne le produit pour se tourner vers d'autres à plus forte valeur ajoutée.

Dans la seconde partie, il convenait de nuancer les arguments avancés précédemment. D'abord sur le plan théorique, toutes les spécialisations ne sont pas équivalentes (Graham, 1923). Certaines se fondent sur des économies d'échelle/rendements d'échelle croissants tandis que d'autres sont soumises à des coûts moyens croissants/rendements d'échelle décroissants. Si à l'ouverture aux échanges, un pays se spécialise dans des activités à économies d'échelle et un autre dans des activités à rendements d'échelle décroissants, les gains à l'échange du premier vont augmenter car les coûts moyens de production et donc les prix de vente des biens vont baisser tandis que dans l'autre pays les prix de vente des biens vont augmenter faisant baisser les gains à l'échange. Ainsi Graham préconise la mise en place d'une protection pour le second pays.

De son côté, Bhagwati (1958) met en évidence l'existence d'une croissance appauvrissante pour un grand pays dont l'importance de l'offre sur les marchés extérieurs va faire baisser le prix du ou des biens exportés. Si les prix des biens importés dans le grand pays ne varient pas, celui-ci connaît une détérioration de ses termes de l'échange ce qui peut affecter sensiblement ses gains à l'échange. On pouvait aussi évoquer l'idée qu'une ouverture forcée d'un pays colonisé était déstructurante (exemple de l'Inde).

Pour List (1841), il s'agit de protéger les industries naissantes de la concurrence internationale car les firmes qui composent ces industries ont besoin d'un délai d'adaptation pour devenir compétitives. Cette idée de protection des industries dans l'enfance est reprise de façon plus structurée dans les modèles de croissance avec l'apprentissage par la pratique (notamment Krugman, 1987 ; Lucas, 1988 ; Young, 1991). Ces travaux montrent que la situation initiale d'un pays détermine la nature de sa spécialisation dans le long terme et par conséquent son taux de croissance après ouverture. Cela peut conduire une petite économie à une spécialisation qui l'entraîne dans le sous-développement. Les auteurs préconisent donc des politiques commerciales protectionnistes au moins temporairement pour protéger les industries dans l'enfance. On pouvait utilement prendre l'exemple de l'Allemagne à la fin du 19^e siècle puis éventuellement le prolonger par le paradoxe mis en évidence par Bairoch (1972, 1976). L'auteur met en exergue une corrélation positive entre tarifs douaniers et croissance économique sur la période 1860-1913. Il défend l'idée d'un échec de l'expérience de libéralisation des années 1860 en Europe continentale et, a contrario, il montre une concordance entre l'intensification du protectionnisme et une reprise de l'activité économique à partir de 1892.

Afin d'illustrer une corrélation négative entre ouverture commerciale et prospérité sociale, l'examen de la mondialisation depuis les années 1980, avec

l'ouverture des pays émergents et les conséquences de la division internationale des processus productifs (DIPP), pouvait être utilement développé. Les tâches issues de la fragmentation des processus productifs sont aisément délocalisables, dispersant ainsi la valeur des biens finis dans le monde entier. On retrouve un schéma classique d'avantages comparatifs avec l'ouverture des pays émergents à bas salaires. La spécialisation conduit les pays industrialisés à renoncer aux activités intensives en travail non qualifié, ce qui entraîne chômage, appauvrissement des classes moyennes, perte d'emplois industriels, et montée des inégalités, symbolisés par la "courbe de l'éléphant" de B. Milanovic (2012). Il apparaît ainsi un recul des inégalités entre pays et une tendance à la hausse des inégalités internes. Le théorème de Stolper-Samuelson retrouve son pouvoir explicatif : dans les pays développés, le commerce conduit à la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs non qualifiés. Si les salaires ne s'ajustent pas à la baisse, c'est le chômage dans les secteurs concurrencés par les importations qui s'y substitue. De plus, depuis les années 1980 sous l'impulsion de Donald Reagan aux Etats-Unis et de Margaret Thatcher en Grande Bretagne, les impôts des plus aisés ont été abaissés réduisant d'autant le partage des gains à l'échange des plus qualifiés vers les moins qualifiés. La montée des inégalités et l'appauvrissement des classes moyennes ont ainsi été mises en évidence dans les pays développés. La concurrence des importations expliquerait un quart des pertes d'emplois industriels aux Etats-Unis. L'ouverture de la Chine et des pays émergents à bas salaires favorisent donc à leur tour le retour du protectionnisme. Il reste que cette nouvelle division internationale du travail qui découle de la DIPP et l'insertion dans la chaîne mondiale des valeurs, font que les économies sont de plus en plus interdépendantes et le démantèlement des réseaux de production qu'entraînerait le protectionnisme imposerait probablement des coûts prohibitifs à l'économie mondiale.

Dans le même ordre d'idées, à la fin de la décennie 1990, déjà, une partie de la société civile dénonçait une « mondialisation sauvage ». Dans *La grande désillusion* publiée en 1992, Stiglitz dressait un bilan négatif des stratégies d'ouverture uniformes, axées sur la doctrine libérale du consensus de Washington. Déjà la vision béate d'une mondialisation heureuse pour tous s'est effacée au profit d'une approche plus critique et nuancée. Par la suite, la critique de la mondialisation commerciale s'est déplacée vers ses conséquences inégalitaires : envolée des très hauts revenus, paupérisation des classes moyennes. Le succès du livre de Thomas Piketty *Le Capital au XXIe siècle* (2013) est, pour partie, lié au souhait des opinions publiques – y compris aux Etats-Unis - de comprendre les mécanismes par lesquels la mondialisation provoque une hausse des inégalités de revenus et de patrimoine.

Contrairement aux prédictions de la théorie pure du commerce international, la mondialisation commerciale ou la poursuite du libre-échange n'a pas favorisé la convergence des économies et les effets de rattrapage.

La troisième partie pouvait être consacrée aux enseignements à tirer des arguments avancés au regard de la situation et des enjeux actuels.

Parmi ceux-ci figure la nécessité de réformer le système commercial. La recherche d'une libéralisation des échanges des Etats n'est pas un phénomène nouveau. On pouvait identifier une première phase entre 1850 et 1913 (Berger, 2003).

La phase actuelle d'intégration commerciale qui a été initiée au sortir de la seconde guerre mondiale et renforcée depuis les années 1980, présente au moins deux spécificités. i) Le nombre de pays concernés est beaucoup plus important et ne se

limite pas aux pays européens comme lors de la 1^{ère} phase d'intégration commerciale. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que l'OMC compte aujourd'hui plus de 160 pays membres qui représentent 98% du commerce mondial. ii) La libéralisation des échanges est organisée autour de cycles de négociation périodiques, cycles fondés sur le multilatéralisme. Lors de la première phase, les accords commerciaux étaient bilatéraux même s'ils reposaient eux aussi sur le principe précurseur pour l'époque de la clause de la nation la plus favorisée. De plus, dans le cadre de l'OMC, il existe un tribunal de commerce international, (Organe de règlement des différends) qui permet de régler les conflits commerciaux entre les pays membres et d'éviter les guerres commerciales qui ont été assez présentes en Europe à la fin du 19^{ème} siècle. Toutefois avec la montée du régionalisme, la volonté des grands pays comme les Etats-Unis de maintenir leur position hégémonique et le pouvoir de marché de leurs entreprises sur les marchés mondiaux, on constate le retour des accords commerciaux bilatéraux et de fortes incertitudes qui pèsent sur les échanges mondiaux et qui affectent sans aucun doute la prospérité économique et sociale des (petits) pays. Depuis le milieu des années 1990, la gouvernance mondiale est devenue plus complexe du fait de la diversité des acteurs, plus incertaine du fait de leur nombre et plus conflictuelle du fait de la variété des intérêts en jeu.

Suite à ce qui a été dit précédemment en fin de deuxième partie, les conséquences de la DIPP inversent les soldes commerciaux au profit des économies émergentes. Il faut mentionner que sa mise en place s'est faite sous l'égide des firmes multinationales dont les réseaux transcendent les frontières, échappant ainsi aux réglementations nationales. L'analyse des effets du commerce international sur le bien-être repose sur une hypothèse assez forte selon laquelle les échanges internationaux portent sur des produits finis et sont réalisés par des entreprises indépendantes sur des marchés atomistiques. Or, 40% du commerce mondial est aujourd'hui constitué par du commerce intra-firme réalisé par des firmes multinationales entre maison-mère et filiales. Les biens échangés sont principalement des biens intermédiaires rendant compte d'un processus d'internationalisation de la chaîne de valeur ou de division internationale des processus productifs. A cela s'ajoute les relations de sous-traitance entre des firmes multinationales comme Apple et des entreprises locales des pays en développement. L'internationalisation de la chaîne de valeur occasionne la multiplication des flux commerciaux qui suivent souvent des chemins assez complexes. Il n'est pas rare que les composants d'un bien final proviennent de plusieurs, voire d'un très grand nombre de pays. Dans ce contexte, les effets des politiques commerciales sur les gains à l'échange sont difficiles à identifier. A titre d'exemple, la Chine est devenue aujourd'hui un exportateur de « smartphone » même si sa part dans la valeur ajoutée totale est minime (courbe du sourire Shih, 1996). Cette caractéristique de la mondialisation commerciale actuelle contribue à expliquer la résistance du libre-échange aux assauts du protectionnisme. Si les Etats-Unis taxaient les importations de « smartphone » assemblés en Chine, c'est le travail américain qui serait pénalisé et la compétitivité d'Apple qui serait atteinte.

La crise engendrée par la pandémie de la COVID 19 et la guerre en Ukraine ont mis au jour l'extrême dépendance des pays développés vis-à-vis de certains produits importés comme les masques chirurgicaux, les semi-conducteurs et même les produits alimentaires de base. Pour certains de ces biens, on est face à une déspecialisation complète des pays développés au sens où ils n'y sont plus fabriqués.

La dépendance constatée à l'égard de produits importés a suscité un large débat sur la souveraineté économique des pays. La question soulevée n'est pas nouvelle en

soi si l'on se réfère à la controverse entre Ricardo et Malthus sur les importations anglaises de blé (1815). Malthus considérait que si l'Angleterre arrêta toute production agricole pour se spécialiser complètement dans la production de biens manufacturés, en cas de mauvaise récolte de ses pays partenaires, ces derniers serviraient en priorité leur population avant d'envisager d'exporter des produits agricoles. C'est ce que l'on a pu constater aux Etats-Unis avec les vaccins anti-covid. A l'évidence, la situation actuelle montre que le commerce international n'est pas nécessairement un amortisseur de chocs macro-économiques de grande ampleur et que le rôle de régulation des Etats doit aller au-delà du simple respect des règles de la concurrence surtout dans une période où la transition énergétique est devenue une question cruciale de très court terme. La multiplication des échanges avec un transport maritime par conteneurs particulièrement polluant n'est plus en adéquation avec la transition énergétique et la préservation de l'environnement qui sont devenues aujourd'hui une nécessité impérieuse pour la survie même de l'humanité. Au vu des contraintes immédiates imposées pour la survie de la planète, il convient de favoriser les circuits courts sauf à considérer que le transport au long cours pourra se transformer de telle façon que son empreinte carbone soit très faible. En poussant les pays à se spécialiser, l'ouverture commerciale induit ainsi (aussi) des chocs plus ou moins perturbants, une « destruction-créatrice » qui laisse des perdants.

Un dernier point ou peut-être en guise d'ouverture dans la conclusion, une réflexion sur un tassement possible de l'ouverture commerciale dans les prochaines années. Si la baisse des coûts de transport est appelée à se poursuivre en raison de la permanence des innovations, une reprise en main politique du processus est possible comme le suggère le trilemme de Rodrik (2011). Elle pourrait être motivée par la prise en compte des externalités négatives du transport des marchandises. Le commerce international participe, en effet, au processus de réchauffement climatique et à un épuisement des ressources naturelles incompatibles avec le bien-être des générations futures, qui pourront choisir de mieux l'encadrer.

3 – Remarques de correction

Les termes principaux du sujet ont été définis très souvent de manière imprécise. La notion d'ouverture commerciale a été confondue avec le libre-échange et/ou la mondialisation. Rarement, le degré d'ouverture fut mentionné et bien défini. Il s'apparente fréquemment au solde de la balance commerciale rapporté au PIB. Ce qui n'empêche pas certains candidats de noter qu'il vaut 24% pour la France actuellement. La notion de prospérité sociale n'a pas été non plus clairement définie. Le jury n'a pas souhaité pénaliser outre mesure cette année les faiblesses ou les imprécisions des définitions de ces différentes notions.

Néanmoins, ces lacunes sont sources d'une mauvaise délimitation du sujet ou de dérives en marge du cœur du sujet (voire hors-sujet), ainsi, l'ouverture commerciale serait responsable des crises financières ou encore des migrations (plombier polonais)).

De nombreuses copies traitent en fait du sujet libre-échange versus protection sans savoir que l'opposé du libre-échange, qui en tant que doctrine, est un jeu à

somme positive, n'est pas le protectionnisme mais le mercantilisme, qui lui est un jeu à somme nulle.

Ces faiblesses ont des conséquences sur la construction d'une problématique en lien direct avec le sujet et d'une argumentation solide. A cet égard, la problématisation du sujet est le plus souvent confondue avec la réponse à la question posée par l'intitulé du sujet avant même qu'elle ait été formulée. Sur le plan de l'argumentation, rien n'est réellement démontré. Les liens de causalité, par exemple, l'ouverture commerciale engendre la croissance, sont affirmés mais les mécanismes, par lesquels l'ouverture engendre de la croissance, ne sont pas explicités. Peu de choses sur le degré et les bénéfices de l'ouverture commerciale qui dépendent évidemment de la stratégie d'ouverture décidée par les autorités politiques. On notera également l'absence totale de données chiffrées.

Sur le fond, le bilan est fort inquiétant. A l'exception de quelques rares copies, la théorie économique est mal maîtrisée, peu connue et mal utilisée. Une majorité de candidats ne maîtrise (même) pas les théories traditionnelles du commerce international (Smith, Ricardo et HOS). Les candidats confondent fréquemment avantages absolus et avantages comparatifs, le théorème H-O-S avec le théorème de Stolper-Samuelson, et en règle générale les hypothèses à la base de ces différents modèles statiques ne sont pas connues. Les nouvelles théories faisant intervenir les hypothèses de concurrence imparfaite ne sont que trop rarement mobilisées. Très peu de références aux gains issus de l'échange dans ces différents modèles, qui pourtant sont au cœur du sujet.

Il faut ici rappeler que l'analyse économique constitue l'élément central de cette épreuve et que toute erreur, incompréhension ou confusion est de fait sanctionnée. A titre d'exemple, les candidats, le plus souvent à la suite de l'argument de la croissance appauvrissante, développée par Bhagwati, reprennent celui de l'échange inégal, développé par Emmanuel, à la fin des années 1960, qui a donné lieu à une interprétation en termes d'exploitation des pays pauvres (du Sud) par les pays riches (du Nord). Le problème est que les candidats reprennent cet argument sans connaître ni préciser ses limites. S'agissant des gains à l'échange ou de l'intérêt qu'ont les pays à se spécialiser, l'inégalité du contenu en travail n'a pas de pertinence. Il ne faut pas, en effet, comparer le travail contenu dans les exportations et les importations, mais comparer le travail nécessaire pour produire les biens exportés avec celui qui aurait dû être utilisé pour que le pays produise lui-même les importations. L'échange reste profitable et ... peu importe si l'autre pays est plus productif. Croire le contraire, c'est nier la thèse des avantages comparatifs.

Le jury regrette que la dimension historique du sujet n'ait pas été plus et mieux prise en considération et ce malgré l'adverbe 'toujours' dans le libellé du sujet. Lorsque ce fut le cas, on notera également de nombreuses erreurs de dates, d'approximations, de peu de connaissances des résultats de publications récentes sur le sujet qui relèvent de l'histoire économique quantitative.

S'agissant des références bibliographiques, paradoxalement on retrouve les mêmes auteurs cités quel que soit le sujet.

On regrette que certains auteurs, pourtant spécialistes de cette question dans une perspective historique, n'aient pas été mentionnés (Asselain, Messerlin,...), de même que d'autres plus récents (par exemple, Fontagné 2021: 'La fiche de paye et le caddie', dont la problématique est au cœur du sujet posé). On notera aussi la confusion faite par certains candidats entre Spencer et Samuelson ; Fourastié et Fontagné ; Bourguignon et Bourguinat,...Le jury a été frappé cette année par le nombre de copies dans lesquelles est déroulé un « catalogue d'auteurs », de 10, 12, 15 références sans qu'elles ne soient approfondies. De telles copies, liste visiblement apprise par cœur, ont été sanctionnées. Il est même arrivé de voir le libellé de l'article d'un auteur remplacé par celui de la revue (en l'occurrence The European Review of Economic History).

Les graphiques sont inutiles quand ils sont faux. Ce fut le cas pour la très grande majorité (vols d'oies sauvages, courbe de l'éléphant, tentatives de montrer graphiquement les gains à l'échange...).

Sur la forme, le jury fait le constat d'une très nette dégradation. La pente du glissement constatée depuis plusieurs années s'est brutalement accrue. « La forme c'est le fond qui remonte à la surface ». Jamais cet adage n'a été aussi vrai. Si l'on ne notait que la forme (et sur ce point, ni l'orthographe, ni les fautes de grammaire n'ont été pénalisés), il est probable que l'on parviendrait à la note de fond.

L'orthographe, la grammaire et le style sont souvent catastrophiques : verbes et adjectifs confondus, accords singuliers/pluriels faux, participes passés des verbes du 3^e groupe erronés, construction de phrases ... (à titre d'exemple, Bhagwati, très souvent cité, mais rarement bien orthographié).

Les annonces de plan en introduction sont souvent pesantes : « Nous verrons dans une première partie que... », de même qu'en début de partie pour l'annonce des sous-parties. L'annonce du plan en fin d'introduction est inutilement répétée en début de partie.

La plupart des conclusions commencent par « En conclusion ». Le bilan n'est qu'une répétition, parfois mot pour mot de l'annonce du plan. L'ouverture est, la plupart du temps, absente ou sans aucun rapport avec le sujet sauf à traiter d'un point important oublié au sein du développement.

On dénote encore beaucoup de devoirs où l'écriture est peu soignée et comportant beaucoup de ratures.

Fort heureusement, il reste qu'un certain nombre de devoirs (de l'ordre de 10 à 12%) sont de bonnes, voire de très bonnes copies. Elles montrent une bonne maîtrise théorique, une capacité à argumenter, à illustrer leur démonstration par des faits historiques ou plus actuels bien choisis. Ces devoirs valorisés à juste titre sont aussi, en général, bien structurés et bien écrits.

4 – Conseils aux futurs candidats

Améliorer le style, l'écriture, l'orthographe, la grammaire, le soin, en évitant les abréviations, les ratures, les sigles, sans les avoir préalablement rendus compréhensibles. Il est utile de laisser un temps de relecture nécessaire pour corriger les fautes.

Éviter de rédiger une copie 'catalogue' qui empile les références et/ou les citations, sans approfondissements. Mis à part avoir une bonne mémoire, de telles compilations ne démontrent rien, sauf ne pas avoir compris les fondamentaux de cette épreuve qui reposent avant tout sur la construction d'une problématique et sur une argumentation illustrée par des faits historiques ou stylisés en lien avec le sujet posé.

L'introduction, sans être trop longue, doit, après avoir défini les termes du sujet, déboucher sur la construction d'une problématique, qui n'est en aucun cas une simple répétition du sujet, mais l'objet d'une réflexion à partir de laquelle le plan du devoir pourra être élaboré. Cette réflexion, parce que personnelle, donc originale, est essentielle.

La conclusion, souvent trop courte voire bâclée, ne doit pas reprendre le plan indiqué dans l'introduction mais dégager de manière synthétique les résultats de la réflexion et de l'argumentation. Il faut aussi ouvrir la conclusion sur d'autres champs, utiles à développer, en lien avec le sujet mais qui ne doivent pas être des éléments oubliés dans le développement.

En cas de doute sur : le nom d'un auteur, une date, une référence, une équation, un graphique..., il est préférable de s'abstenir. Ce n'est pas l'érudition qui compte mais la réflexion et la compréhension de ce qui a été transmis, appris et surtout compris. Sur le fond, l'essentiel, l'analyse économique est au cœur de cette épreuve. La maîtrise de la théorie économique, des concepts et des mécanismes est fondamentale.